



Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

N° de résolution
1074

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 4 avril 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bonne année à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. ADMINISTRATION
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
 - 2.3 Adoption de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
3. RÉSOLUTIONS
 - 3.1 Adjudication pour les services professionnels en architecture – Salon extérieur
 - 3.2 Adjudication pour les services professionnels en architecture – Sentier école/parc
4. URBANISME
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Acceptation dérogation mineure du 256 Chemin du Lac-Brébeuf
 - 4.3 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2022
5. DONS ET SUBVENTIONS
 - 5.1 Demande d'aide financière pour le Comité famille
 - 5.2 Demande d'aide financière pour la FADOQ
6. INVITATION
7. RAPPORT DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 Lettre de la sécurité publique
10. LISTE DES COMPTES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.3 ADOPTION DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

générale et secrétaire-trésorière a déposé l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ADJUDICATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – SALON EXTÉRIEUR

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour les services professionnels en architecture pour le salon extérieur :

Voici le résultat des soumissions reçues :

Entreprises	Prix taxes incluses
Stantec	11 382,53 \$
BGLA Architecture	46 364,94 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Stantec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Stantec.

3.2 ADJUDICATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – SENTIER ÉCOLE - PARC

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour les services professionnels en architecture pour le sentier école- parc :

Voici le résultat de la soumission reçue :

Entreprise	Prix taxes incluses
Stantec	11 382,53 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Stantec;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Stantec.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de mars 2022, 14 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 596 800,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Bâtiment / équipement complémentaire	240 000,00 \$	20,00 \$
2	Bâtiment principale usage agricole	85 000,00 \$	100,00 \$
2	Intervention touchant les rives et littoral	18 400,00 \$	30,00 \$
1	Installation septique	8 000,00 \$	25,00 \$
2	Nouvelle construction résidentielle	210 000,00 \$	100,00 \$
3	Ouvrage de captage d'eau	28 000,00 \$	1 075,00 \$
1	Rénovation résidentielle	7 400,00 \$	25,00 \$
2	Lotissement	0,00 \$	60,00 \$
14	TOTAL	596 800,00 \$	1 435,00 \$

R-2022-04-64
ou annulation

R-2022-04-65



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

4.2 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 256 CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 256 Chemin du Lac-Brébeuf;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 5,17 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande du 256 Chemin du Lac-Brébeuf.

4.3 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 29 MARS 2022

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2022 dans lequel étaient étudiées quatre (4) dérogations mineures et une (1) demande de permis en PIIA.

DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS EN ZONE DE PIIA CHEMIN DU LAC GOTH

La demande concerne le changement de couleur du parement extérieur du bâtiment extérieur;

Le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas réussi à faire consensus sur la recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de changement de couleur du parement extérieur du bâtiment extérieur.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 210 SENTIER BEZEAU

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 3 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 210 Sentier Bezeau.

Cette demande est conditionnelle à ce que :

- la servitude de passage numéro 659417 soit respectée;
- le hangar à bois soit démoli;
- le garage soit aligné avec la ligne latérale de la propriété;
- le bâtiment soit en harmonie (architecture et finition) avec le bâtiment principal.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 900 SENTIER POTVIN

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation d'un dépassement de 195,46 mètres carrés de l'aire de sol afin d'y construire un bâtiment complémentaire;

Considérant que le dépassement de la superficie autorisé est très important;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne veut pas créer de précédent;

Considérant qu'un dépassement de 195,46 mètres carrés n'est pas mineur mais plutôt majeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 190 SENTIER DALLAIRE

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation d'un dépassement de 21,21 mètres carrés de l'aire de sol afin d'y construire un bâtiment complémentaire;

Considérant que le dépassement de la superficie autorisé est très important;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne veut pas créer de précédent;

Considérant qu'un dépassement de 21,21 mètres carrés n'est pas mineur mais plutôt majeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

R-2022-04-71

N° de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 6 357 037 DU LAC DES ÎLETS

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la superficie de 10 hectares à 2,24 hectares pour l'implantation d'un abri sommaire (yourte) et la mise en place d'un abri sommaire (yourte) d'une superficie supérieure à 25 mètres carrés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure du lot 6 357 037 du Lac des Îlets.

Il est proposé également de mandater l'urbaniste de la municipalité afin de faire une révision de la réglementation concernant l'aire d'occupation pour ce genre d'habitation dans le secteur forestier et agro-forestier.

R-2022-04-72

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ FAMILLE

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de participation financière pour le Comité famille au montant de 260 \$.

R-2022-04-73

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FADOQ

Monsieur Martin Côté, conseiller, et madame Johanne Bergeron, conseillère, déclarent leur conflit d'intérêt puisqu'ils sont administrateurs de la FADOQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de participation financière pour la FADOQ au montant de 5 000 \$.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettre de la Sécurité publique

R-2022-04-74

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 155 246,38 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
B.B.G. Réfrigération	514,40 \$	Réparations chalet des loisirs
Blackburn & Blackburn inc.	315,11 \$	Contrat de services
Machineries lourdes R. Bouchard	2 155,78 \$	Location machinerie
Brandt	769,32 \$	Réparations
Entrepreneur Marcel Brassard	698,48 \$	Travaux bris d'aqueduc
Canadian Tire	489,25 \$	Matériel et outils
Club Quad	2 500,00 \$	Subvention
Déry Télécom	293,47 \$	Accès réseau
Dévicom	3 252,07 \$	Site Web et courriels
Cybernaut	794,71 \$	Hébergement licences
FQM Assurances	150,42 \$	Assurances
Fondation Equilibre	50,00 \$	Don
Garage Fernand Boudreault	369,65 \$	Matériel
Garage SP La Baie	672,20 \$	Matériel
Camion Avantage	191,90 \$	Pièces
Hydraulique	53,48 \$	Pièces
Japy électrique	470,24 \$	Réparations
La Baie Moteur	137,95 \$	Pièces souffleur
Macpsk	678,19 \$	Pièces
Maison Isa-CALACS	50,00 \$	Don
Marché Saint-Félix	31,98 \$	Matériel
Martin Côté	324,89 \$	Déplacement/remboursement
Napa	333,91 \$	Matériel et pièces garage
Nutrinor	8 893,54 \$	Diesel
Équipements Claude Pedneault	49,42 \$	Matériel
Pétrole RL	787,62 \$	Essence
Plomberie Latulippe	429,80 \$	Réparations
Potvin & Bouchard	1 038,26 \$	Matériel
PG Solutions	699,05 \$	Formation
Raymond Chabot Grant Thornton	5 619,98 \$	Audit
Régie Inter. sécurité incendie	65 255,49 \$	Quote-part et salaire

Formules d'Adhésions CCL (418) 689-2175 / 1 800-463-4578 — M-104IMP



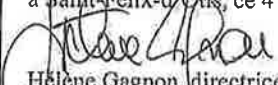
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean	497,20 \$	Quote-part
Robitaille Équipement	1 341,76 \$	Pièces
Robin Potvin inc.	367,92 \$	Location équipement
Services sanitaires R. Banneau	816,32 \$	Roll-Off
Société historique du Segueny	100,00 \$	Abonnement
Solution télécom	21,79 \$	Matériel
Spécialités YG	10,43 \$	Boulons
Transpor. Extra	1 034,78 \$	Location machinerie
Variété I.C.R.	82,68 \$	Matériel
Environnement CA	1 776,37 \$	Honoraires professionnels
Stéphane Simard	429,18 \$	Bris d'aqueduc
Bell mobilité	144,75 \$	Cellulaire
Hydro-Québec	2 514,10 \$	Électricité
Luc Gagnon	539,00 \$	Ménage
Catherine Tremblay, notaire	25 000,00 \$	Terrain
Salaire D.A.S. emp. 6 février au 5 mars 2022	22 499,54 \$	
TOTAL	155 246,38 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 4 avril 2022.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

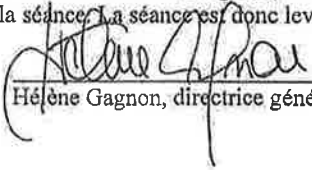
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

022-04-75